miel le signe de la croix, puis répand sur elle des grains de blé en chantant un *Noël*. Quelqu'un surveille la bûche, qui doit brûler toute la nuit. A l'aube, on étend de la paille et la maîtresse de maison parcourt toutes les chambres en imitant le gloussement de la poule et en éparpillant des grains de blé. Le repas est servi : sur la table, on apporte un gâteau avec, au centre, un cierge allumé. Dans ce gâteau, dont une part est réservée au pauvre, il y a une pièce de monnaie d'argent ; celui à qui elle écholt sera heureux toute l'année. Dehors, en signe de réjouissance, les jeunes gens tirent des coups d fusil.

Rappelons, en terminant, une bien gracieuse coutume qui existe dans la Lombardie, au lieu dit : « Le Val des Roses ». Sur la place publique, on dresse un trône doré où, parmi les fleurs, prennent place un bel enfant et une jeune fille personnifiant l'Enfant Jésus et la Vierge. Devant eux, les habitants, pour la plupart vêtus d'habits de pénitents, défilent, porteurs de présents, — des fruits de la terre. — et ils font de solennelles promesses de bonne conduite pour l'année qui vient.

Tout cela n'est-il pas bien charmant ?...

A. de Bersaucourt.

HICKMAN PRÉTEND QU'IL N'EST PAS L'ASSASSIN DE MARIAN PARKER

C'est son complice qui, dit-il, aurait tué l'enfant

New-York, 24 décembre. — Le *New-York Herald* dit que Edward Hickman, le jeune homme de dix-sept ans, accusé de l'assassinat de Marian Parker, à Los-Angeles, a avoué avoir été chercher la jeune fille à l'école et avoir reporté lui-même le corps mutilé à son père, mais nie être l'auteur du crime.

Il soutient que les assassins sont un certain Andrew Cramer et sa complice, June Dunning. Les autorités de Pendleton sont assez sceptiques à ce sujet.

Bribes par bribes, la police obtint le récit suivant :

— Quand la jeune fille arriva à l'école, on lui communiqua un message disant que son père était malade et désirait la voir.

» Hickman eut quelques difficultés à la persuader de l'accompagner.

» Ensuite Cramer prit la jeune fille avec lui et Hickman ne la revit que vendredi, lorsque Cramer l'amena à son appartement pour décider d'un rendez-vous avec M. Parker. Hickman soutient que Cramer emmena ensuite la jeune fille, et revint le lendemain avec une grande caisse, contenant le corps mutilé de Marian Parker en disant qu'il avait fallu la tuer car elle commençait à faire du bruit. »

A ce point de la confession, comme Hickman expliquait que Cramer avait étranglé la jeune fille avec un fil de fer, les policiers lui demandèrent pourquoi il n'avait pas abandonné le meurtrier. Hickman dit alors qu'il avait besoin d'argent pour payer ses études, et que Cramer demandait seulement 2 ou 300 dollars pour garder l'enfant.

Hickman dit qu'il alla ensuite en automobile de Los-Angeles à San-Francisco, où il devait rencontrer Cramer pour lui donner sa part, mais affolé par la publicité donnée à cette affaire par les journaux, il décida de partir au Canada.

June Dunning habitait avec Cramer et prenait soin de la jeune fille pendant les négociations faites pour son relâchement.

Le pacte de paix franco-américain sera-t-il étendu par l'adhésion de l'Angleterre et de l'Italie?

On mande de Washington que le sénateur Borah a suggéré qu'on demande à M. Briand d'étendre sa proposition d'un traité mettant la guerre hors la loi et d'y comprendre les autres puissances. Le sénateur est allé même jusqu'à dire qu'il aimerait voir les Etats-Unis prendre l'initiative d'entamer des négociations pour un tel traité avec la Grande-Bretagne, la France et l'Italie.

Dans les milieux bien informés, on croit qu'il y a peu de chances que cette suggestion soit acceptée.

On sait, en effet, que M. Coolidge, d'accord avec la majorité du parti républicain, est opposé à une conférence mondiale des principales nations en vue de proclamer la mise de la guerre hors la loi. La pensée de M. Coolidge est que le pouvoir qu'a le Congrès de déclarer la guerre ne peut pas être circonscrit par un traité.

L'épilogue d'un voyage en Russie

Trois membres de la section lilloise du parti socialiste exclus -- Une déclaration de la Fédération socialiste du Nord

La Fédération socialiste du Nord a fait paraître la note suivante que nous reproduisons à titre documentaire:

Réuni au siège de la Fédération socialiste du Nord, le Tribunal fédéral des conflits, à l'unanimité, vient de déclarer après les avoir entendus, que les trois membres de la Section socialiste de Lille qui ont accepté de se rendre en Russie aux frais d'un organisme camouflé en Comité d'Amitiés franco-soviétiques, par leur indiscipline, se sont mis d'eux-mêmes en dehors du socialisme.

Le Tribunal fédéral des conflits profite de l'occasion pour rappeler « que le Parti socialiste est toujours prêt à participer à toute enquête en Russie qui serait faite avec les garanties et aux conditions fixées par l'Internationale ouvrière et socialiste ».

Au cours de la même séance le Tribunal fédéral des conflits auparavant, à l'unanimité, avait exclu le secrétaire d'une Section du canton d'Haubourdin, en raison « de la forme systématiquement injurieuse de ses écrits n'ayant d'autre but que de nuire au socialisme. »

"Coin du Brouteux"

MUSIQUE NOUVELLE

Y n'a pus rin d'impossibe sus la terre du monte; à chaque fos qu'in wette sur inne gazette, in vot, sot inne nouvelle invintion, ou ben inne tchurieuse nouveauté.

Wetti cha chi : « On nous annonce que l'un des jeunes musiciens les plus avancés met au point une symphonie intitulée *Rugby* où il donne par les sons l'impression d'un match de football avec, naturellement, les bruits, coups de pied, cris des joueurs, crevaison de ballons, hurlement du public, etc... »

Bé, mi (y est vrai qu'je n'sus pus à la pache, comme in dit) j'avos toudis attindu dire que l'musique ch'étot in assemblache de sons harmonieux et vla que c'jomme de compositeur y va nous faire de l'musique à coups d'pid et à coups d'poing, y faut dire, et qui va nous erprésinter l'brut d'un ballon qui crève, ou ben l'z'heurlemints d'in public ou les cris des jeueux.

A m'mote que des cris, des bruts, d'z'heurlemints, ch'n'est pus de l'musique, mais du criache (j'dis cha, mais ch'est inter nous; je n'voros po qu'cha trot répété).

J'sus tchurieux, tout d'même, de savoir tcheu son qui va donner au dernî soupir du ballon qui crève? Y va beut ête composer à c'l'occasion inne marche funèbre comme Chopin, et, à l'plache des coups d'grosse caisse, in attindra l'vent du soupir qui f'ra pû!... fû!...

Vous verrez que c'jomme de compositeur y f'ra inne symphonie sus la boxe. Y imit'ra les coups sus l'œul par des sons de l'air « Je vois tout en noir » ou de « L'œil au beurre noir ». Par après ch'étra l'coup de snokout sus l'air de *Requies*.

Les compositeurs de c'l'espèce y z'iront à l'invie l'in sus l'aute. Si sti là y imite l'brut des coups, in aute y f'ra la bête; y composera inne symphonie intitulée « L'Arche de Noë », d'u qu'in attindra tous les cris des bêtes de la création du monte de la terre. L'in y f'ra du baudet, l'aute du pourcheau, in aute du tique ou ben du rhinéféroce ou du craeodile.

A des passaches y f'ra l'son d'in éléphant qui élève s'tcheue ou ben d'in sinche qui gratte à s'tête mais ch'étra po l'même son que sti qui gratte à s'fesse, savez.

Tchan qu'in jeura c'morceau vin in concert in busiera qu'in est à l'ménagerie; y n'manquera foque l'sintimint... Mais c'compositeur beut ête qui nous donnera, par l'impression, les sons d'une odeur, comme on dit dans l'grand monde.

In aute y composera in morceau sus l'ménache. Y ara l'lune de miel que ch'étra tout chuque et tout péninck, et, par après, ch'étra l'lune rousse qu'in attindra l'son des tinchons qu'in jette à l'tête de l'inne l'aute, l'brut des calottes et l'son du coup d'pid vin l'derrire et l'cri de douleur des fesses! Inter nous, si sait ben imiter cha ch'étra tchurieux, savez).

Y ara, aussi, sti qui dégridelle tout l'onque de l'zémontés et qui arrache s'maronne. In attindra l'son d'inne maronne qu'ill' craque... Mais qu'cha va ête beau!

In verra paraîte des symphonies champêtes d'u qu'in attindra l'son d'inne bête d'otache qu'ill' gratte à s'n'orelle, d'in bruand qui compte ses douze ou ben d'inne fourmiche qu'ill' erprind s'n'baleine.

In aute y composera inne symphonie sus l'océan d'la mer; in attindra l'brut des vaques et les vents de l'tempête et d'z'ouragans.

Mindemêche si qui sara faire si ben l'brut du tonnerre qu'à l'barraque Saint-Antoine au momint que l'saint, au mitan de l'z'éclairs, y tchantot :

Grand Dieu, du haut des cieux,
Vois ma disgrâce.
Fais par ta grâce,
Fais que je chasse l'enfer de ces lieux.

Y n'd'ara qui composeront aussi, cha y faut s'y attinte, in, morceau sus les bonis d'la champe (po de l'basse tchampe, savez) mais la celle des députés... Jour de grâces! tcheus sons qu'in va tout attinte! Ch'étra po l'cas d'tchanter comme la chanson :

Ces sons ci sont si doux!

J'ai aouï dire que des grands musiciens avottent éprouvé d'faire de l'musique imitative : l'orache, l'grêle, l'tonnerre, mais cha n'a po fort réussi. Tchan qui z'ont imité l'pleufe y n'a personne qui a ouvert sin paraplu.

Tout ça c'est d'la balançoire, comme on dit à La Cadémie et l'musique n'a po été inventée pou s'in servir comme les ventriloques que tout leu talent ch'est d'savoir faire d'z'imitations avec leu vinte.

Rapport à les ventriloques y n'd'a in qui a été jolimint erjont, savez.

Y faut s'attinte que ch'étot in rin d'bon, qui n'avot jomais rapporté in doupe à s'majon.

Y a fini pa voyager avec inne barraque de faijeux d'tours et ch'est là qui a appris à escamoter et faire du ventriloque.

A inne foire de Saint-Christophe y avot v'nu à Tourco et avot été qu'mander inne paire de bottines à l'majon d'Gathon l'petit cordonni d'u qui avot rinconté que s'ma mère avot v'nu les payi à l'semaine.

Gathon, qui l'connichot, li avot donné les bottines. Mais, tchan qui avot été erclamer à l'ma mère ill' li avot dit qu'sin gurchon étot invo avec inne barraque et qu'ill ne d'attindot pus parler.

V'la t'y po qu'par inne belle fos qu'Gathon y allot à l'foire de Roubaix, y muche viu inne barraque de physicien et vot arriver sus l'théiate s'n'ostrogo que ch'étot li qui faijot du vintriloque...

Au preume Gathon y n'l'avot po creonnu, mais à les premires paroles qui a parlé y n'a pus eu d'doutance.

Après avoir fait du baudet, du tchin et du pourcheau, y s'avanche au bord du théiate pou dire :

— Mesdames et messieurs, si une personne de l'honorable société veut bien me demander d'imiter n'importe quel bruit ou quel cri, je le ferai instantanément.

Gathon, qui avot ses bottines sus l'tchœur, y s'élève et y dit :

— Imite sti qui paie ses bottines.

JULES WATTEEUW.

LE MARECHAL FOCH

remet la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au commandant Faillant

Paris, 24 décembre. — Dans une brève cérémonie qui eut lieu à l'hôtel Chatam, et au milieu d'un concours où se trouvaient réunies les plus hautes personnalités aéronautiques, des généraux et des aviateurs les plus notoires, le maréchal Foch a remis la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au commandant Faillant, un chef d'escadrille de la guerre, mutilé d'un bras, et qui, revenu dans la vie civile, préside l'Aéro-Club de Bourgogne et l'Association des professionnels navigants de l'aviation.

Un prix littéraire pour les « moins de 23 ans »

Un concours littéraire, doté d'un prix de 5.000 francs, est institué par notre confrère la *Liberté*.

Sont admis à concourir les jeunes gens des deux sexes, de nationalité française, nés postérieurement au 1er janvier 1905.

Les concurrents devront envoyer un texte en prose n'excédant pas 2.000 mots. Toute liberté leur est accordée dans le choix du sujet et de la forme.

Les envois devront parvenir au plus tard le 29 février 1928.

L'accord commercial franco-suisse est en bonne voie de conclusion

Berne, 24 décembre. — Une longue conférence a eu lieu, ce matin, au Palais fédéral à Berne, entre MM. Schulthess, conseiller fédéral, chef du département de l'économie publique; M. Jean Hennessy, ambassadeur de France; MM. Stucki, négociateur suisse pour l'accord commercial franco-suisse, et Serruys, négociateur français, au sujet des accords commerciaux franco-suisses.

Des transactions ont été envisagées sur presque tous les points litigieux.

L'abolition des capitulations françaises en Perse

Suivant une dépêche de Téhéran au « Times », la légation de France aurait notifié au gouvernement persan son consentement de principe à l'abolition des capitulations en Perse et lui aurait fait savoir qu'elle était disposée à signer un nouveau traité.

L'école américaine de Hamadan a reçu l'ordre de fermer ses portes, en raison de son refus d'enseigner le Coran conformément à une récente loi.

Les permissions des militaires en service au Maroc

Paris, 24 décembre. — Comme suite à une démarche de M. Camille Picard, député des Vosges, le ministre de la Guerre vient de faire connaître que les militaires en service au Maroc rentreront dans la métropole suffisamment à temps pour pouvoir bénéficier dans leurs familles avant leur libération, des permissions auxquelles ils ont droit, en vertu de la loi de recrutement et de la loi du 12 avril 1927, relative aux permissions supplémentaires à accorder aux militaires du contingent en service sur les théâtres d'opérations extérieures.

L'émigration néerlandaise en France

Le gouvernement néerlandais, après accord entre les sociétés agricoles de France et des Pays-Bas et l'intervention du président de la Commission d'émigration néerlandaise en France, accorde une subvention de dix mille florins en vue de l'installation progressive de cinquante familles néerlandaises dans le département de la Dordogne.

Les premières familles désignées partiront pour ce département en janvier prochain. Cette émigration est favorisée dans le double but de réagir contre le chômage, qui sévit en Hollande, et de suppléer au manque de main-d'œuvre en France.

L'accident de Gransac se termine par des acquittements

Rodez, 24 décembre. — Le Tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de la catastrophe des mines de Champagnac à Cransac, affaire qui remonte au 23 avril dernier.

MM. Sahut, chef de poste; Roche, Poige et Charrenton, ingénieurs, étaient poursuivis pour contravention aux règlements des mines et pour homicide par imprudence.

Le Tribunal a acquitté les quatre accusés du chef d'homicide par imprudence.

Il a condamné Sahut, Roche et Polge à 100 francs d'amende avec sursis et aux dépens pour contravention aux règlements sur les mines.

M. Charrenton a été acquitté.

Le naufrage d'un chalutier français

Six marins périssent

Lisbonne, 23 décembre. — Le chalutier français *Marie-Edouard*, de Saint-Servan, qui transportait un chargement de pommes de terre à destination de Lisbonne, s'est jeté sur les rochers devant Cascaes.

L'équipage était composé de sept hommes. Seul le matelot Auguste Lucas a pu être sauvé.

LES SPORTS D'HIVER

(Photo H. Manuel.)

UNE LUGE A MOTEUR QUI CONSTITUE UNE INNOVATION DANS LES SPORTS D'HIVER

DEUX EXPLOSIONS DANS DES MINES ALLEMANDES

Six ouvriers tués

Berlin, 24 décembre. — Dans une mine, à Lutgen, près de Dortmund, une explosion de grisou a tué, la nuit dernière, cinq mineurs et en a blessé deux.

Un autre accident dû à l'imprudence s'est produit dans une mine à Hoengen, près d'Aix-la-Chapelle. Un ouvrier a été tué.

ON TROUVE LE CADAVRE D'UNE FEMME DANS UN EGOUT, A DIJON

Dijon, 24 décembre. — Des égoutiers ont découvert, dans un égout de la rue Nicolas-Berthot, le cadavre d'une femme aux cheveux blonds, vêtue d'une robe de soie noire bordée de vert et de bas couleur chair.

On croit que le crime remonte à trois mois.

Une explosion à bord d'une gabarre naufragée

Montpellier, 24 décembre. — Une gabarre chargée de fûts de vins s'était enlisée dans la vase, dans le canal, à un kilomètre de Frontignan. L'équipage était allé chercher du renfort, laissant un homme de garde.

Quand les secours arrivèrent, on trouva la gabarre en flammes et le gardien grièvement brûlé. On attribue le feu à l'explosion d'un bidon d'essence.

Les dégâts sont évalués à 180.000 francs.

La perte du sous-marin américain

Les condoléances françaises

Paris, 24 décembre. — M. Georges Leygues, ministre de la Marine, a envoyé un télégramme de condoléances émues à Washington, pour le sinistre du sous-marin « S-4 ».

Un dépôt d'armes est découvert en Irlande

Dans une école que l'on était en train de réparer, 55.000 cartouches, 5 fusils, 5 baïonnettes, 16 bombes et un fusil lance-grenades ont été découverts.

Les fusils, qui étaient soigneusement empaquetés dans de la flanelle, étaient en excellent état.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

— **On annonce la mort à Paris** de M. Emile Deschaux, conseiller municipal du quartier d'Amérique. On lui doit d'importants ouvrages, notamment sur « la municipalisation des eaux » et sur « la conversion de la rente ».

— **A Vincennes**, l'automobile de M. Eck a renversé Mme veuve Bailly, 51 ans, demeurant à Saint-Mandé, ainsi que ses deux enfants. L'état de Mme Bailly semble désespéré.

— **On annonce** que le dessinateur bien connu Sem a subi, ces jours-ci, une grave opération chirurgicale. L'artiste, aux dernières nouvelles, va beaucoup mieux.

— **On a découvert, à Paris**, le corps d'un sujet russe, Anatole Toros, 24 ans, artiste peintre, demeurant 13 bis, rue Mibault. Il s'agit vraisemblablement d'un suicide.

— **Une Compagnie nantaise** va établir, à partir du 1er janvier prochain, entre Brest et Weymouth, un service de transport de passagers et de marchandises, qui se fera quatre jours par semaine.

— **A Paris**, la dixième chambre correctionnelle vient de condamner à cinq ans de prison sans sursis un jeune commis épicier de 21 ans, Louis-Marcel Oberème, qui, le 14 octobre dernier, se rendit chez sa tante, Mme Marie Prévost, 59 ans, et la frappa à plusieurs reprises avec une matraque en caoutchouc.

— **A Strasbourg**, des perquisitions ont été opérées, sous la direction du procureur de la République, chez de nombreuses personnes connues comme ayant des attaches avec le mouvement autonomiste.

— **L'Académie des sciences morales et politiques** a élu M. Georges Teissier vice-président pour 1928. Il deviendra donc président en 1929. M. Georges Teissier est né le 17 août 1862, à Perrusson (Indre-et-Loire). Il est président du conseil d'administration des chemins de fer du Midi et maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat.

ETRANGER

— **A Buenos-Ayres**, des bombes ont été lancées à l'intérieur de la New-York City Bank et de la Boston Bank. Plusieurs employés ont été grièvement blessés.

— **Une tourmente de neige** a fait rage à travers le Japon occidental. Les communications sur terre et sur mer ont été interrompues et une épaisse couche de neige recouvre le sol.

— **Après les conférences qu'il a faites à Gênes et à Rome**, avec un si brillant succès, M. Henri Bordeaux s'est fait entendre à Livourne où, sur l'invitation de l'amiral Ducci, directeur de l'Académie navale, il a parlé devant 800 officiers et élèves de l'Académie, de Georges Guynemer.

NOS STAGIAIRES A L'ÉTRANGER

Un éclatant hommage rendu à notre belle société locale

M. Ch. Florin, président de la Société d'Encouragement des stagiaires vient de recevoir du ministre du Commerce et de l'Industrie la note ci-après, qui montre à quel point nos stagiaires de Roubaix-Tourcoing sont appréciés à l'étranger:

Les Etats-Unis nomment en Egypte un attaché commercial spécialisé dans les textiles

Les Etats-Unis d'Amérique qui pendant la guerre avaient assez aisément dans les pays neutres d'outre-mer, remplacé pour certains articles les exportateurs des nations en guerre, ont vu dès la cessation des hostilités, tomber leur exportation et les nations reprendre leur place.

Ils font depuis deux ans un sérieux effort pour reprendre ces positions ou en acquérir de nouvelles.

Ils avaient commencé par le système de l'envoi des catalogues très complets et avaient réussi à se faire une clientèle, notamment parmi les fonctionnaires qu'ils avaient pu aussi atteindre.

Le change déprécié des nations d'Europe a ruiné cette combinaison.

Des attachés commerciaux ont été nommés, il y en a un depuis quatre ans en résidence à Alexandrie. Ils viennent d'y adjoindre un Trade Commissioner qui semble s'occuper plus spécialement des tissus et textiles.

Il est inutile de dire que grâce au système des stages commerciaux de et à la façon dont, d'accord avec la Société d'Encouragement des stages commerciaux de Roubaix-Tourcoing, ces stages ont été compris en Egypte et dans le Levant, nous avons obtenu dans l'établissement de la documentation des résultats qui seront difficilement égalés.

Les jeunes gens envoyés pour une durée de trois ou quatre mois sont déjà éduqués, connaissent la fabrication des tissus de laine, ils étudient la place en connaissance de cause. Grâce aux relations de l'attaché commercial, ils sont introduits partout et recueillent un échantillonnage complet.

Les rapports avec échantillons sur le commerce des tissus de laine de M. Doutreligne en 1926 ont eu le plus grand succès. Actuellement M. Cottenier est en train de préparer les éléments qui permettront, il faut l'espérer, à nos fabricants de prendre une place importante sur le marché des laines. Nous sommes déjà les premiers dans les soieries, ce sont les cotonnades qui vont prochainement être étudiées.

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter de l'effort américain dans sa manifestation actuelle, nomination d'un attaché spécial, nos stagiaires commerciaux font certainement avec moins de bruit une besogne plus pratique.

La culture du tabac

Paris, 24 décembre. — MM. Chastenet et Pagenon, députés de l'Isère, ont déposé une proposition de loi demandant : 1° Que la culture du tabac soit rattachée au ministère de l'Agriculture; 2° Que le prix de base des tabacs soit établi d'après les dépenses imposées au planteur et non plus d'après le coût des tabacs étrangers; 3° Que la distribution des primes soit faite plus largement et plus équitablement et que les experts ou les représentants des planteurs de tabac y prennent part; 4° Qu'une prime à la légèreté soit créée.

La proposition de MM. Chastenet et Pagenon aurait pour but d'éviter le retour d'incidents comme ceux qui ont marqué les dernières entrevues des représentants des planteurs de tabac et des représentants de l'Administration des finances.

Le groupe parlementaire des planteurs de tabac l'a approuvée unanimement.

LE PETIT CODE de la FAMILLE NOMBREUSE

Les familles nombreuses peuvent profiter de plusieurs exemptions fiscales et successorales. Comment en profiter ? *Le petit Code des familles nombreuses* vous renseignera. En vente en nos bureaux, 63 à 71, Grande-Rue, et 33, rue Carnot, à Tourcoing.

Marché des changes à l'Etranger

du samedi 24 décembre 1927

New-York : Sur Paris, 393 3/4; sur Londres, 483 15/16; Câb. trans., 488 5/16; sur Bruxelles, 13.99.

LE SANATORIUM DU CLERGÉ DE FRANCE

L'éminent académicien, M. Georges Goyau, entretient ses lecteurs du Sanatorium du clergé de France fondé à 35 kilomètres de Grasse, sur la côte de Bleyne, au château de Bas-Tharenc, à 1.200 mètres d'altitude. Ce sanatorium est administré par un conseil que préside Mgr Chollet, archevêque de Cambrai. Voici la conclusion de l'article de M. Georges Goyau, dans le *Figaro* :

Près de quatre mille de ses prêtres ont succombé pendant la guerre; la tuberculose est là, toute prête à prolonger le carnage, à décimer les rangs, hélas! bien clairsemés encore, de ces jeunes prêtres qui se sont présentés pour la relève des morts. C'est un devoir national de prévenir une telle décimation et d'achever au plus vite l'aménagement d'une oasis pour les invalides de l'Eglise, pour ces invalides qui ne demandent qu'à redevenir des vaillants, qu'à reprendre leur combat et leur poste dans l'incessante lutte contre les puissances du mal et contre les forces de destruction, qu'à faire prévaloir les droits de l'esprit sur les usurpations de la matière, qu'à se hâter au secours de toutes les indigences, et matérielles et spirituelles. Puisse le grand renouveau de Noël susciter les gestes prodigues qui permettront qu'à Pâques le sanatorium, ayant pu faire sa suprême toilette, ouvre ses portes, ses lits et ses multiples chapelles! La récompense de pareils gestes, ce sera la joie d'avoir pu refaire des santés de prêtres, sur une terre où le sacerdoce manque d'hommes; ce sera la joie d'avoir pu ranimer des vaillances de prêtres, en face de ces forces ennemies qui voudraient ne trouver devant elles qu'un clergé découragé; ce sera la joie, enfin, d'avoir contribué à construire une cité dont les hôtes successifs, par la mise en commun des souffrances et des prières, trouveront, dans leur maladie même, je ne sais quel mystérieux surcroît de richesse pour les forces spirituelles de la France.

L'augmentation des allocations familiales dans le bâtiment

La Caisse de compensation du bâtiment et des travaux publics du Nord de la France, dont le siège social est à Lille, 1, rue Denis-Godefroy, vient de décider d'étendre, à tous les employés et ouvriers pères de famille, quel que soit le caractère des travaux auxquels ils participent, les nouveaux taux d'allocations familiales fixés par M. le ministre du Travail en matière de travaux publics.

En conséquence, à partir du 1er janvier 1928, les employés et ouvriers occupés dans un établissement affilié à la Caisse de compensation et ayant des enfants à charge au-dessous de 14 ans, auront droit uniformément, sur la base actuelle, aux allocations suivantes:

pour 1 enfant, 25 fr. (sans changement); pour 2 enfants, 60 fr. (au lieu de 50 fr.); pour 3 enfants, 110 fr. (au lieu de 87 fr. 50); pour 4 enfants, 190 fr. (au lieu de 125 fr.), et 80 fr. par mois pour chaque enfant supplémentaire (au lieu de 37 fr. 50).

Il appartient aux employés et ouvriers faisant partie d'entreprises non encore affiliées à une Caisse de compensation, de réclamer également à leur patron le bénéfice de ces allocations particulièrement intéressantes.

LES SOINS aux invalides de guerre belges

Avis aux médecins et aux pharmaciens

Les mutilés et invalides de guerre belges résidant en France, ont droit gratuitement aux soins médicaux et pharmaceutiques. Ces soins sont personnels et ne leur seront accordés que pour la blessure, la maladie ou les suites de celle-ci, qui a motivé la pension. Ils sont en possession d'un carnet médical, délivré par l'Œuvre des invalides de guerre, 79, chaussée d'Ixelles, à Bruxelles. Cet organisme s'est entendu avec le ministère des Pensions de France pour que les notes d'honoraires établies par des praticiens français pour soins médicaux et pharmaceutiques donnés aux invalides belges résidant en France, soient vérifiées par la Commission tripartite départementale. Ces notes seront envoyées chaque trimestre, à l'agent consulaire le plus proche, lequel conformément à l'autorisation donnée par M. le ministre des Pensions de France aura à les transmettre au Préfet du département, par les soins duquel elles seront transmises à la Commission tripartite départementale. Les notes dûment vérifiées seront renvoyées au consul intéressé qui les fera parvenir au Comité central de l'O.N.I.G. à Bruxelles, chargé du remboursement.

Les factures doivent être présentées sous la forme de factures ordinaires et spécifier nettement :

1° *Pour les soins médicaux* : La nature de l'affection pour laquelle les soins ont été donnés ainsi que les dates, prix de visite.

2° *Pour les soins pharmaceutiques* : Les dates de livraisons et les détails. Joindre les prescriptions légales. Les spécialités ne sont pas autorisées.

3° *Pour les frais d'hospitalisation* : Les états établis par les établissements hospitaliers, portant indication de la durée du séjour et le prix des journées d'entretien.

L'intervention chirurgicale doit être au préalable autorisée par l'O.N.I.G., sauf pour le cas d'urgence qui devra être spécifié lors de l'établissement de la facture.

Toutes ces factures doivent être en outre légalisées, établies en double expédition et porter la mention : « Certifié sincère et véritable à la somme de » en toutes lettres, date et signature.

C'est donc à tort que certains médecins appelés à donner leurs soins à des invalides de guerre belges en possession de carnet médical, ont fait payer à ceux-ci le prix des visites et des médicaments et ont remis entre les mains du patient les bons détachés du carnet.

DERNIÈRE HEURE

LE SENAT ET LA CHAMBRE RESTENT SUR LEURS POSITIONS

A LA CHAMBRE

La séance est reprise à 22 h. 40. La Chambre revoit pour la troisième fois le budget retour du Sénat.

L'ensemble du budget de 1928, mis aux voix, est voté pour la quatrième fois par 400 voix contre 135.

Quelques députés réclament le renvoi à la séance de lundi. M. Poincaré intervient pour demander à la Chambre de ne pas prolonger une discussion qui ne ferait qu'accroître les difficultés.

La séance est suspendue à 11 h. jusqu'à minuit 30.

AU SENAT

Le Sénat repousse encore le crédit pour les cantonniers et en revient à la loi de finances. Le Sénat repousse encore à mains levées les crédits pour les prisonniers de guerre et l'ensemble est voté par 270 voix contre 17, et le budget repart pour le Palais-Bourbon.

La séance est suspendue jusqu'à 23 heures.

— Le bateau de sauvetage de St-Mary, une île du groupe des Sorlingues, a recouru et désorgué les sept hommes de l'équipage de la sociétte française « Gouvou » en détresse près de Seven-Stoner, et qui avait perdu plusieurs mâts au cours de la tempête.

Le crédit de cent millions pour les sinistrés d'Algérie

M. Sarraut a été entendu par la Commission des Finances de la Chambre

Paris, 24 décembre. — M. Albert Sarraut a été entendu, sur sa demande, par la commission des Finances sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 100 millions pour les sinistrés d'Algérie. Le ministre a insisté auprès de la commission pour qu'elle prenne une décision immédiate, mais M. Malvy a fait observer qu'en raison de l'importance du crédit la commission devrait attendre de connaître les conclusions de son rapporteur.

UNE ALLOCUTION DU PAPE AUX CARDINAUX A L'OCCASION DE LA NOEL

Rome, 24 décembre. — Le Pape, répondant aux vœux exprimés par les cardinaux, à l'occasion de Noël, a énuméré tous les motifs de joie et de douleur qui emplissent son âme. Tandis que de France viennent au cœur du Pape, tant de consolations, en raison des innombrables attestations d'obéissance filiale et de dévotion et en raison de la multiplication des publications en faveur de la vérité, telles que cette publication de très récente date : « Pourquoi le Pape a parlé ». Un bon nombre d'enfants égarés continuent à répéter ces choses que le Pape a appelées des folies, pour ne pas dire des calomnies. Travestissant sa pensée et foulant aux pieds ces autorités qu'ils prétendent ne pas vouloir respecter, ils continuent d'accuser le Pape d'intentions et de buts politiques, alors que jamais un souffle de politique n'est entré dans ses pensée ni dans ses œuvres.

Le Pape se plaint que malheureusement ces préjugés soient aussi, dans une certaine mesure, passées de ce côté-ci des Alpes, mais il espère que le bon sens italien en fera justice.

Le Pape a fait ensuite allusion aux événements du Mexique, de Russie et de Chine. Ce sont des épisodes sauvages et de barbarie sans pareilles, des cruautés et des atrocités à peine croyables, à tel point qu'il semble presque impossible que tous les gouvernements n'interviennent pas pour y mettre fin. Mais au contraire, sur tout cela il y a la conspiration du silence.

Le Pape se console seulement dans la pensée que Dieu connaît ceux qui souffrent et meurent pour lui.

On est inquiet à New-York sur le sort de Mme Grayson

New-York, 24 décembre. — On commence à manifester une grande anxiété au sujet du sort de Mme Grayson et de ses trois compagnons, qui auraient dû arriver à Harbour-Grace vers 7 ou 8 heures (heure américaine) c'est-à-dire vers midi ou 13 heures (heure française).

Une interview de l'aviatrice

New-York, 24 décembre. — Avant de quitter Roosevelt-Field, Mme Grayson a déclaré :

Je serai prête à faire un saut au-dessus de l'Atlantique à tout moment, à partir de dimanche.

Nous souffrirons probablement du froid pendant la traversée, mais le plus grand danger viendra de la glace qui pourra s'amasser sur les ailes de l'appareil.

Je crois que nous avons en partie résolu la difficulté en passant sur les ailes une forte couche de glycérine.

MORT D'UNE CENTENAIRE ORIGINAIRE DE DOUAI

Versailles, 24 décembre. — On annonce la mort à l'âge de 102 ans de Mme veuve Pauline Denecey de Sevegnies, demeurant à Versailles, rue de l'Orangerie. La centenaire était née à Douai le 14 octobre 1825. Son mari, général de brigade, est mort à Versailles en 1893.

Les menées autonomistes

Les perquisitions

Mulhouse, 24 décembre. — Les perquisitions au nombre de soixante, qui ont été opérées cet après-midi, au sujet des menées autonomistes, se sont étendues aux trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. M. Mitton, juge d'instruction de Mulhouse, a opéré lui-même dans la région de Mulhouse. Certaines de ces perquisitions auraient été des plus fructueuses mais les autorités judiciaires observent une grande discrétion à ce sujet et il est impossible d'obtenir la moindre précision sur les opérations effectuées.

UNE EXPLOSION A BORD D'UN YACHT BELGE

Deux victimes

Marseille, 24 décembre. — Une explosion due à un retour de flammes s'est produite cet après-midi à bord d'un yacht belge « Linea III », appartenant au prince de Ligne et ancré au vieux port. L'explosion a fait deux victimes parmi les matelots du bord, qui ont été brûlés sur tout le corps. Ils ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

UN CHALUTIER

parti à la dérive depuis six semaines, s'échoue sur la côte bretonne

Brest, 24 décembre. — Le chalutier *Cyclamen* qui avait brisé ses amarres pendant la dernière tempête au large des Pierres-Noires et était à la dérive depuis quarante-deux jours, vient de s'échouer à Béniguet.

Un vapeur chargé de caoutchouc, prend feu près de l'embouchure de l'Authie

Londres, 24 décembre. — On mande de Boulogne-sur-Mer au « Lloyd » :

« Le vapeur anglais « Dolly Odette », venant de Londres au Tréport avec une cargaison de caoutchouc a pris feu aujourd'hui auprès de l'embouchure de l'Authie, à une trentaine de kilomètres au Sud de Boulogne. Une partie de l'équipage a été recueillie et débarquée. Deux remorqueurs ont pris le vapeur en remorque et se dirigent vers Boulogne.

CAMBRIOLAGE DE LA BASILIQUE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY

Lorient, 24 décembre. — Le trésor de la basilique de Sainte-Anne-d'Auray a été cambriolé. Deux ciboires enrichis de pierreries; cinq calices, dont deux en or, un en argent et deux en métal doré ont été emportés par des malfaiteurs qui étaient venus en automobile.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Du samedi 24 décembre 1927

COTONS

LIVERPOOL, 24 décembre.

Marché clos.

NEW-ORLEANS, 24 décembre.

Marché clos.

NEW-YORK, 24 décembre.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 22.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 1.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 2.000; France et Continent, 4.000; par le Japon, 16.000.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

EN RAISON DU MAUVAIS ETAT DU TERRAIN, le match de football-association qui devait opposer, à Saint-Ouen, le Red Star Olympique à l'équipe allemande du Hertha, de Berlin, n'a pas eu lieu. Cette rencontre se jouera lundi.